

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 novembre 2024

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq novembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 3

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Serge HULPUSCH, M. Jérémy NOVAIS par M. Stéphane BERTHOMIER, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BOUYOU, Mme Christèle COURSAT par M. Bernard COMBES, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX.

Etait absent : M. Grégory HUGUE.

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de subvention au titre du Fonds vert pour le financement de la campagne pluriannuelle de végétalisation

Monsieur le Maire expose :

Afin de réduire la vulnérabilité de la Ville aux fortes chaleurs et de recréer une trame verte dans ces espaces très minéraux, il est engagé un programme de végétalisation sur plusieurs années.

Les objectifs sont :

- Offrir un effet rafraîchissant et ainsi lutter contre les îlots de chaleur ;
- Favoriser une plus grande diversité biologique ;
- Répondre aux attentes sociales en matière de nature en ville ;
- Améliorer la qualité de l'air et la santé des citoyens ;
- Améliorer le cadre de vie ;
- Renforcer l'attractivité du centre-ville ;
- Optimiser la gestion des eaux pluviales.

La végétalisation est une solution pertinente pour atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, une grande partie des lieux de plantation identifiés permettent de désimpermeabiliser les sols. Au total, un peu plus de 724 m² pourraient être désimpermeabilisés.

Ces zones désimpermeabilisées feront l'objet de plantations d'arbres, d'arbustes et de vivaces avec des fosses pensées et dimensionnées en surface et en dépression pour gérer une partie des eaux de ruissellement. L'eau pluviale ainsi infiltrée permettra de ralentir l'écoulement et de décharger le réseau, en permettant à l'air de se rafraîchir grâce à l'évapotranspiration.

La programmation de végétalisation comprend la plantation de deux forêts urbaines. Ce type de forêt permet :

- Un accroissement de la biodiversité (insectes, oiseaux, champignons etc..).
- L'obtention de bénéfices psychologiques qui augmentent avec la richesse de la biodiversité perçue par les citoyens (Fuller et al. 2007).
- La réduction de 50 % des particules fines
- Une diminution de 2°C à 5°C de la température dans l'environnement immédiat.

Deux terrains, propriété de la Ville de Tulle, ont été identifiés : boulevard Clémenceau et terrain des Fages. Au total, ces deux lieux, permettent de planter 2 200 arbres de 25 essences différentes.

Le programme de végétalisation en chiffre : 724 m² désimpermeabilisés, 2 347 arbres plantés.

Le montant total de ce projet s'élève à 126 004 € HT.

L'intégration de solutions fondées sur la nature permet à ce projet de prétendre à du financement.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif à la campagne pluriannuelle de végétalisation dont le montant total s'élève à 126 004 € HT.

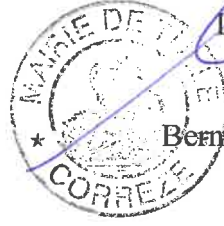
2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Approuve le plan de financement afférent.

4 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention au titre du Fonds Vert aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

5 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

6 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 06 NOV. 2024
Date et ref de l'accusé de réception : 06 NOV. 2024

JB_ 05/11/2024



Campagne pluriannuelle de végétalisation

Dossier de demande de subvention

Vu,

Le Maire,

Bernard COMBES

Transmis au contrôle de Légalité le : 06 NOV. 2024
Date et Réf. de l'accusé de réception : 06 NOV. 2024

DB_05/11/2024

Campagne pluriannuelle de végétalisation

Afin de réduire la vulnérabilité de la ville aux fortes chaleurs et de recréer une trame verte dans ces espaces très minéraux, Il est engagé un programme de végétalisation sur plusieurs années. Les objectifs sont :

- ✓ Offrir un effet rafraîchissant et ainsi lutter contre les îlots de chaleur ;
- ✓ Favoriser une plus grande diversité biologique ;
- ✓ Répondre aux attentes sociales en matière de nature en ville ;
- ✓ Améliorer la qualité de l'air et la santé des citoyens ;
- ✓ Améliorer le cadre de vie ;
- ✓ Renforcer l'attractivité du centre-ville ;
- ✓ Optimiser la gestion des eaux pluviales ;

La végétalisation est une solution pertinente pour atteindre ces objectifs.

Par ailleurs, une grande partie des lieux de plantation identifiés permettent de désimperméabiliser les sols. Au total, un peu plus de 724 m² pourraient être désimperméabilisés.

Ces zones désimperméabilisées feront l'objet de plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces avec des fosses pensées et dimensionnées en surface et en dépression pour gérer une partie des eaux de ruissellement. L'eau pluviale ainsi infiltrée permettra de ralentir l'écoulement et de décharger le réseau, en permettant à l'air de se rafraîchir grâce à l'évapotranspiration.

La programmation de végétalisation comprend la plantation de deux forêts urbaines.

Ce type de forêt permet :

- ✓ Un accroissement de la biodiversité (insectes, oiseaux, champignons etc..).
- ✓ L'obtention de bénéfices psychologiques qui augmentent avec la richesse de la biodiversité perçue par les citoyens (Fuller et al. 2007).
- ✓ La réduction de 50 % des particules fines
- ✓ Une diminution de 2 ° C à 5°C de la température dans l'environnement immédiat.

Deux terrains, propriété de la ville de Tulle, ont été identifiés : boulevard Clémenceau et terrain des Fages. Au total, ces deux lieux, permettent de planter 2200 arbres de 25 essences différentes.

Le programme de végétalisation en chiffre : 724 m² désimperméabilisés, 2347 arbres plantés.

Cette opération est estimée à 126 004 € HT.



Campagne pluriannuelle de végétalisation

Estimatif des dépenses

Dépenses	Objets	Quantités	Montant HT
2024			
Désimperméabilisation 2024	Découpe enrobé et excavation	280 m ²	20 880.00 €
Plantation en régie 2024	Fourniture végétaux et tuteurage	43 arbres et 149 vivaces	5 036.00 €
Bordures 2024	Fourniture bordures	48 pièces	6 698.00 €
Plantation entreprise 2024	Fourniture, plantation, tuteurage	49 arbres	19 235.00 €
Plantation entreprise forêt urbaine (Clémenceau 2024)	Fourniture, plantation, tuteurage	500 arbres	4 875.00 €
Total 2024			56 724.00 €
2025			
Désimperméabilisation 2025	Découpe enrobé et excavation	444 m ²	26 101.00 €
Plantation régie 2025	Fourniture végétaux et tuteurage	40 arbres et 146 vivaces	6 170.00 €
Bordures 2025	Fourniture	75 pièces	10 621.00 €
Plantation entreprise 2025	Fourniture, plantation et tuteurage	25 arbres	9 813.00 €
Plantation entreprise forêt urbaine (Fages 2025)	Fourniture, plantation, tuteurage	1700 arbres	16 575.00 €
Total 2025			69 280.00 €
TOTAL 2024-2025			126 004.00 €



A Tulle, le 06 NOV. 2024

Plan de financement

Campagne pluriannuelle de végétalisation

Partenaires	Financement	%
Fonds Vert	75 803.20 €	60.16%
Département	25 000.00 €	19.84%
Part Ville	25 200.80 €	20.00%
Total HT	126 004.00 €	100.00%

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 06 NOV. 2024

ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux afférents à la campagne pluriannuelle de végétalisation pour lesquels je sollicite le soutien financier de l'Etat au titre du Fonds Vert, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des dépenses avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,
Bernard COMBES.



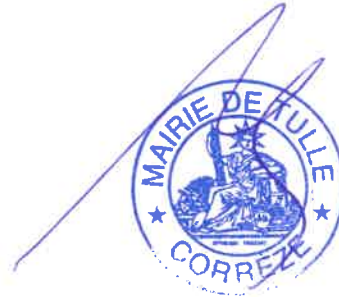


A Tulle, le 06 NOV. 2024

ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que les lieux, concernés par la campagne pluriannuelle de végétalisation pour lesquels la Ville sollicite une subvention au titre du Fonds Vert, sont propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,
Bernard COMBES.





A Tulle, le 06 NOV. 2024

Demande de subvention Fonds Vert

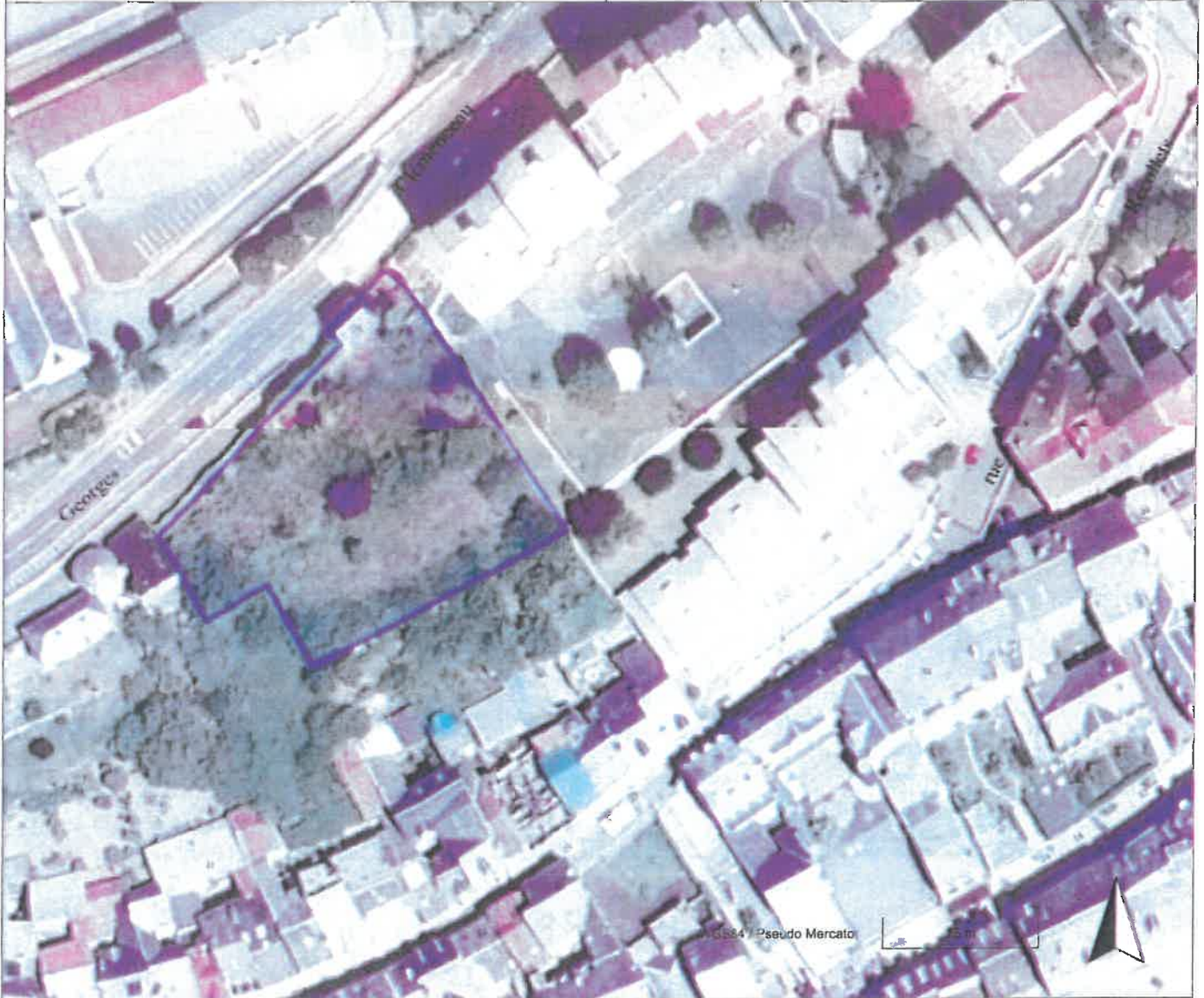
Echéancier

Opération	Montant TTC	Montant HT	Subvention	Taux	Date de réalisation
Campagne pluriannuelle de végétalisation	151 204.80 €	126 004.00 €	75 803.20 €	60.16%	2024-2025

Le Maire,
Bernard COMBES.



Extrait cadastral : 272000AW0195	Tulle (019272)		
	Echelle	Classe de précision	Date
	1 / 1000		30/07/2024



Année de mise à jour : 2023

Décomposition DGI

Commune	Quartier	Section	Parcelle
019272	0	AW	195

Informations de la parcelle

Département	Corrèze (19)
Commune	Tulle (019272)
Surface cadastrale	1979 m ²
Adresse	9003 BOULEVARD GEORGES CLEMENCEAU
Date d'acte	27/09/2003

Propriétaires

Monsieur MICHAUD Eric

propriétaire	MBGMRZ
Indivision	indivision simple

Monsieur MICHAUD Gilles

propriétaire	MBGSD6
Indivision	indivision simple

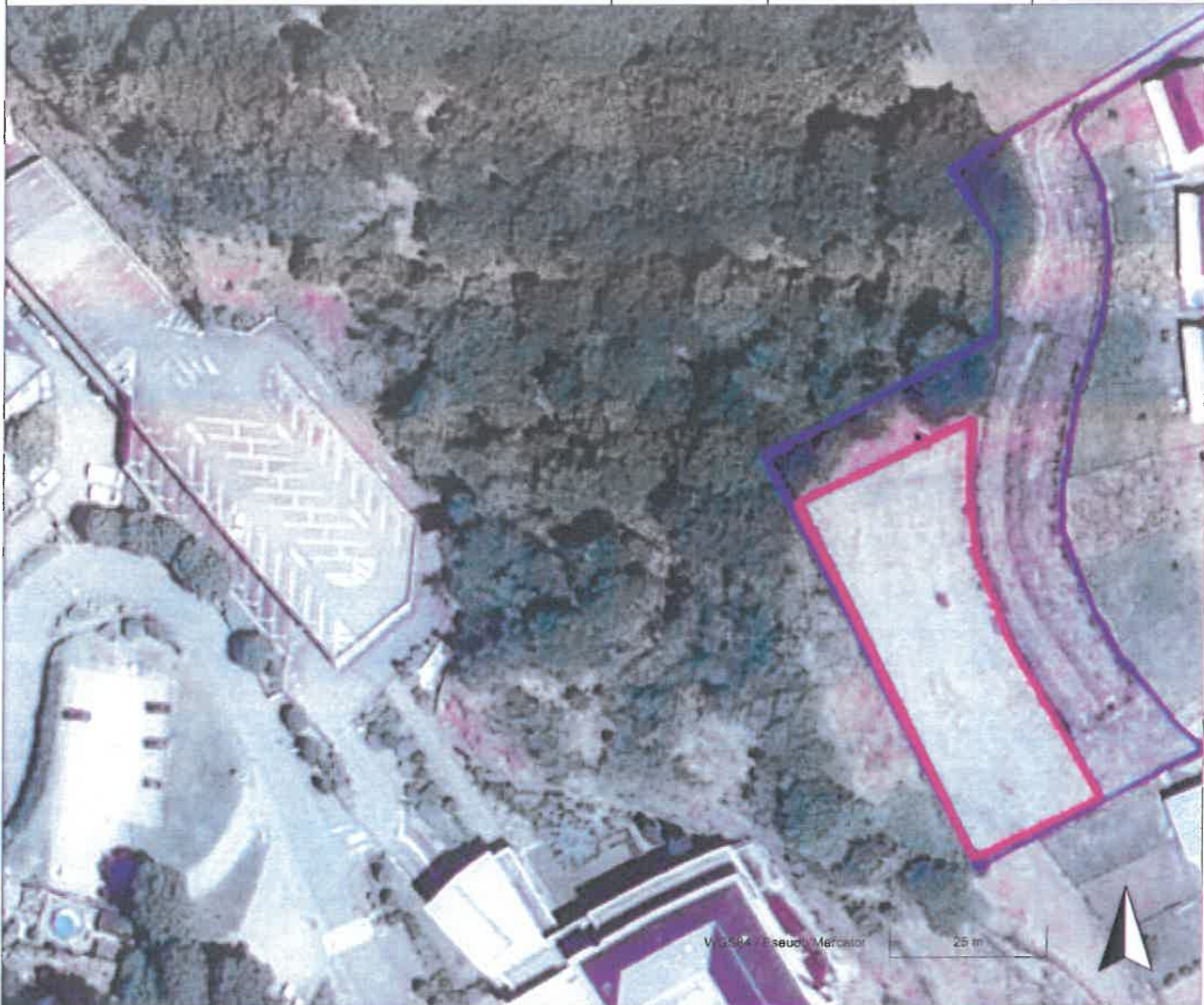
Monsieur PISSOT Régis Maurice Auguste

propriétaire	MBG2FC
Indivision	indivision simple

Informations complémentaires

Zonage	UA.p : 2031.482 m ² (100.00%)
Prescription	Tour des Récollets (?) : construction ou élément caractéristique identifié au titre de l'AVAP : 32.128 m ² (1.58%)
Prescription	Jardin protégé au titre de l'AVAP : 1999.339 m ² (98.42%)
Information	Droit de préemption urbain sur les zones U et AU : 2031.482 m ² (100.00%)
Information	Assainissement collectif : 2031.482 m ² (100.00%)
Information	Zone de publicité n°1 : 2031.482 m ² (100.00%)
Information	Périmètre d'agglomération de Tulle : 2031.482 m ² (100.00%)
Information	Isolation acoustique le long de RD940 : 400.113 m ² (19.70%)
Servitude	Loi Montagne (INF - Information d'utilité publique) / Assiette : 2031.482 m ² (100.00%)
Servitude	AC4-Aire de mise en valeur du patrimoine - TULLE (AC4 - Périmètre du SPR) / Assiette : 2031.482 m ² (100.00%)
Servitude	AVAP : Secteur 1 (AC4 - Secteur) / Générateur : 2031.475 m ² (100.00%)
Servitude	[Information] Isolation acoustique le long de RD940 (INF - Information d'utilité publique) / Assiette : 400.113 m ² (19.70%)
Divers	Risque de retrait-gonflement de l'argile risque Moyen : 1746.424 m ² (85.97%)
Divers	Risque de retrait-gonflement de l'argile risque Faible : 285.058 m ² (14.03%)
Divers	[Information] Périmètre subvention Façades : 29.468 m ² (1.45%)

Extrait cadastral : 272000AZ0366	Tulle (019272)		
	Echelle	Classe de précision	Date
	1 / 1000		30/07/2024



Année de mise à jour : 2023

Décomposition DGI

Commune	Quartier	Section	Parcelle
019272	0	AZ	366

Informations de la parcelle

Département	Corrèze (19)
Commune	Tulle (019272)
Surface cadastrale	5700 m ²
Adresse	AUX FAGES
Date d'acte	21/12/2021

Propriétaires

COMMUNE DE TULLE

propriétaire

PBBBM4

Informations complémentaires

Zonage	1AU.eco : 5549.849 m ² (97.48%)
Zonage	UD.p : 142.870 m ² (2.51%)
Prescription	Orientations d'aménagement de la zone 1AUeco de l'éco-quartier des Fages : 5549.849 m ² (97.48%)
Information	Assainissement collectif : 5693.169 m ² (100.00%)
Information	Zone de publicité n°1 : 5693.169 m ² (100.00%)
Information	Périmètre d'agglomération de Tulle : 5693.169 m ² (100.00%)
Information	Droit de préemption urbain sur les zones U et AU : 5549.849 m ² (97.48%)
Information	Droit de préemption urbain sur les zones U et AU : 142.870 m ² (2.51%)
Servitude	Secteur T : Tir de mine soumis à autorisation de la SNCF à proximité du tunnel de Maison Neuve (Secteur T - Zone Tir de mine) / Assiette : 5693.169 m ² (100.00%)
Servitude	Loi Montagne (INF - Information d'utilité publique) / Assiette : 5693.169 m ² (100.00%)
Servitude	AC4-Aire de mise en valeur du patrimoine - TULLE (AC4 - Périmètre du SPR) / Assiette : 5693.169 m ² (100.00%)
Servitude	AVAP : Secteur 3 (AC4 - Secteur) / Generateur : 5693.161 m ² (100.00%)
Divers	Risque de retrait-gonflement de l'argile risque Faible : 1547.877 m ² (27.19%)